

Association ASSQUAVIE  
p.a Florian Clerc  
(tél. 076 478 38 18)  
Route des Chênes 36  
1727 Corpataux

Monsieur Jean-François Steiert  
Conseiller d'Etat, Directeur  
de l'aménagement, de l'environnement  
et des constructions  
Rue des Chanoines 17  
1700 Fribourg

Corpataux, le 8 mai 2020

### **Association ASSQUAVIE, commune de Gibloux**

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

L'association ASSQUAVIE a été créée en octobre 2018 dans la commune de Gibloux. Son but est de promouvoir les intérêts et la qualité de vie des habitants, notamment face à l'exploitation de gravières.

La nécessité de créer cette association est apparue à partir de la fin de l'année 2017, après que certains citoyens de la commune ont remarqué que le Plan Directeur pour l'extraction de matériaux avait été mis à l'enquête et que cela pourrait grandement impacter la qualité de vie des habitants de la commune. En effet, un lieu très prisé, la forêt du Chaney qui se situe entre Rossens et Corpataux, y figurait en qualité de zone prioritaire pour l'extraction de matériaux. L'initiative a été prise de rédiger une prise de position pour contester certains aspects du Plan Directeur et faire entendre la voix des citoyens. Durant les fêtes de fin d'année, en l'espace de trois semaines, cette prise de position a été signée par plus de 400 citoyens de la commune. Un grand nombre d'entre eux se sont étonnés n'avoir reçu aucune information, malgré l'importance de l'impact qu'aurait l'exploitation de la forêt du Chaney sur leur qualité de vie et sur la beauté du paysage.

Dans une commune fraîchement fusionnée, plutôt que de voir se creuser des fossés entre les villages, les habitants concernés se seraient plutôt attendus à la construction de « ponts ». D'importantes inquiétudes ont également été émises en lien avec les graves nuisances que pourrait provoquer une telle exploitation, à plus forte raison compte tenu de sa durée. C'est le lieu de préciser que des gravières sont exploitées dans la commune depuis plus de 50 ans et que cela a beaucoup impacté la qualité de vie des personnes vivant à proximité. Les mesures adéquates n'ont pas toujours été prises pour garantir leur tranquillité. Une nouvelle gravière vient d'ailleurs d'être mise en service sur laquelle du

gravier en quantité importante devrait être extrait pour les 15 ou 20 prochaines années. Une fois de plus, les habitants vivant à proximité n'ont reçu aucune information leur permettant de faire valoir leurs droits.

Tout cela a conduit plus de 120 habitants à se réunir pour créer l'association ASSQUAVIE, le 4 octobre 2018. Depuis lors, son nombre de membres ne cesse d'augmenter. Nos buts statutaires sont les suivants :

*« L'association n'a qu'un but idéal et ne poursuit par conséquent aucun but économique. Elle vise à garantir la qualité de vie de ses sociétaires ainsi que des habitants de la commune de Gibloux, à préserver la qualité du paysage et la qualité des eaux, notamment en luttant contre toute nuisance qui pourrait être provoquée par des gravières ayant été exploitées, en cours d'exploitation ou qui pourraient être exploitées dans le futur.*

*Elle se réserve notamment la possibilité d'intervenir :*

- De manière directe, y compris par des actions judiciaires, en sa qualité de personne morale.*
- De manière indirecte en rendant les habitants qui subissent ou pourraient subir des nuisances actuelles ou futures attentifs à l'évolution des projets et aux possibilités d'agir dont ils disposent. En soutenant les habitants qui souhaitent agir, notamment en leur mettant à disposition des conseils et des modèles visant à faciliter leurs démarches ou leurs éventuelles actions judiciaires.*
- De sensibiliser les habitants à la valeur du paysage qui les entoure et à la nécessité de le préserver.*
- De veiller au respect de la qualité des eaux ainsi qu'à leur exploitation rationnelle. »*

Afin de pouvoir vous présenter de manière plus détaillée les besoins, les craintes et les attentes de nos membres, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir accorder une entrevue à une délégation de notre comité, à votre prochaine convenance. Nous sommes convaincus que notre association a notamment un rôle à jouer dans le cadre du groupe de travail chargé de formuler des propositions relatives aux prochaines modifications du Plan Sectoriel et que sa contribution à ce stade déjà, afin de faire entendre la voix des personnes subissant directement les nuisances d'exploitations telles que des gravières, permettrait de prendre en considération aussi bien l'intérêt des exploitants, d'ores et déjà associés à ce type de réflexions, que ceux non moins légitimes de nombreux habitants de la commune.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à l'assurance de notre haute considération.

Le Président

Florian Clerc



Le trésorier

Eric Haberkorn



Le secrétaire

Jacques Rayroud

